



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BTS

Question écrite n° 42129

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que la nouvelle réglementation du BTS fluides, énergie, environnement a été publiée au Journal officiel du 25 septembre 1999. Or cette réglementation impose une épreuve d'anglais obligatoire. Une telle exigence est tout à fait inadmissible et très pénalisante pour les lycéens qui ont choisi d'apprendre une autre langue que l'anglais. Il s'agit là d'une caution donnée à l'hégémonie de la langue anglaise et cela joue indirectement au détriment du français. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait de définir plusieurs langues importantes susceptibles de servir de base d'épreuve. Notamment dans le cas d'une région frontalière comme la Lorraine, il est fondamentalement anormal de marginaliser l'apprentissage de l'allemand.

Texte de la réponse

La nouvelle réglementation du brevet de technicien supérieur « fluides-énergies-environnements » parue au Journal officiel de la République française du 25 septembre 1999 prévoit effectivement une épreuve d'anglais obligatoire. Toutefois, tenant compte des difficultés qu'entraîne cette disposition, un projet d'arrêté modifiant la réglementation du brevet de technicien supérieur « fluides-énergies-environnements » en élargissant notamment le choix des langues vivantes étrangères, va être présenté prochainement aux instances consultatives de l'éducation nationale. Les dispositions de cet arrêté seront applicables dès sa publication au Journal officiel de la République française.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42129

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1092

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5908